

2– Les agents et les opérations économiques :

2.1- Les agents : L'**agent économique** est une personne physique ou morale prenant des décisions d'ordre économique. L'agent économique peut être un individu, un [ménage](#), une [entreprise](#), un pays, une [collectivité territoriale](#) ou encore une instance internationale... Chaque agent économique est caractérisé par ses fonctions dans l'économie (consommation, investissement etc.).

2.1.1- Les ménages :

Un **ménage** au sens **économique**, est une [personne physique](#) ou plusieurs personnes physiques ([famille](#)...) vivant sous le même toit et dépendant économiquement les uns des autres.

Les ménages jouent un double rôle dans l'économie :

- ils fournissent le travail et, en échange, perçoivent un salaire.
- ils consomment des biens et services et, en contrepartie, donnent ce que l'on nomme "la dépense des ménages" et qui est en fait le prix des biens et services.

2.1.2- L'entreprise :

Une **entreprise** est une structure économique et sociale qui regroupe des moyens humains, matériels, immatériels (service) et financiers, qui sont combinés de manière organisée pour fournir des [biens](#) ou des [services](#) à des [clients](#) dans un environnement concurrentiel (le [marché](#)) ou non concurrentiel (le [monopole](#)). Une entreprise est généralement dotée d'une structure juridique, et donc légale, dont la forme dépend du cadre législatif et réglementaire en vigueur. Les plus connues étant la [société](#) - [anonyme](#), [par actions](#), [à responsabilité limitée](#), [coopérative](#).

2.1.3- L'administration publique:

On appelle **administration** (ou [administration publique](#)) l'ensemble des services chargés d'assurer le fonctionnement d'un État, d'une collectivité territoriale ou d'un service public, et qui sont financés principalement par des prélèvements fiscaux autorisés par le Vote d'un [Budget](#).

L'administration publique se décompose en

- Administration d'Etat, elle-même subdivisée en :
 - Administration centrale (Ministères sous l'autorité de Ministres)
 - Administration déconcentrée (Services sous l'autorité des préfets de région ou de département).
- Administration locale décentralisée
- Administration du secteur social (Caisses sociales,...).

2.1.4- Institutions sans but lucratif :

ISBLSM est un [sigle](#) signifiant en [économie](#) (plus particulièrement pour la [comptabilité nationale](#)) **Institution sans but lucratif au service des ménages**. Les ISBLSM ont pour fonction principale de produire des [services non marchands](#) pour les [ménages](#), ou encore de vendre des [services marchands](#) sans but lucratif (sans profit) (exemple : partis, syndicats, associations,...).

Leurs ressources proviennent en premier lieu des contributions volontaires des ménages et des subventions publiques (France), mais aussi des revenus de la propriété et du produit de la vente des services marchands.

2.1.5- Le reste du monde :

Le **reste du monde** est un terme désignant l'ensemble des pays ou des zones qui n'appartiennent pas aux groupes déjà spécifiés, dans des analyses économiques. C'est un agrégat économique utilisé pour désigner tous les pays extérieurs au(x) pays désigné(s).

2.2- Les opérations économiques :

Les opérations économiques comportent trois types d'opérations : opérations sur biens et services (production), opérations de répartition et opérations financières.

2.2.1- Les opérations sur biens et services : Il s'agit de l'ensemble des opérations qui concernent la création et l'utilisation des biens et des services. Parmi elles on distingue :

a) La production : La production est une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources — main-d'œuvre, capital, biens et services — pour fabriquer des biens ou fournir des services. Ne font pas partie de la production les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain.

Le science économique distingue quatre types de production :

- **La production marchande :** La production marchande est la création de biens ou services destinés à être vendus sur un marché à un prix couvrant au moins leur coût de production. (exemple : vente des voitures).
- **La production non marchande :** La production non marchande correspond à la production de services fournis gratuitement ou quasi-gratuitement par les administrations publiques, les administrations privées (syndicats, partis politiques, fondations à caractère humanitaire) ou les ménages à titre d'employeurs de personnel domestique. Ces services ne peuvent être vendus sur le marché.
- **La production pour usage final propre (autoconsommée) :** La production pour usage final propre correspond aux biens ou services qu'une unité institutionnelle produit et conserve pour sa consommation finale ou sa formation brute de capital fixe. (exemple : la production agricole autoconsommée, production de services de logements réalisée par les ménages qui occupent le logement dont ils sont propriétaires,...).
- **La production financière :** Il s'agit des services produits par les banques ou les institutions financières sont très divers. Certains sont gratuits (utilisation des chèques) et ne correspondent pas à une production mesurée. D'autres sont payés (cartes bancaires, virements...), les prix et les commissions permettent de mesurer la production.

b) La consommation : Elle se décompose en consommation intermédiaire et en dépense de consommation finale (CF).

- **La consommation intermédiaire (CI)** représente la valeur des biens et services marchands détruits dans les différents processus de production. Elle se distingue de la consommation finale car c'est une consommation productive. Elle se distingue également de la formation brute de capital fixe dans la mesure où elle porte sur des biens dont la durée de vie est inférieure à la période annuelle. Il est possible de dissocier la consommation intermédiaire externe (consommation par une branche de produits en provenance d'une autre branche) de l'intra consommation (consommation intermédiaire de produits en provenance de la branche elle-même, exemple du pétrole consommé par une raffinerie).

- **La dépense de consommation finale (CF)** représente la valeur des biens et services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs. Il est supposé que les produits ne sont pas stockés mais consommés au moment de l'achat, même lorsqu'ils sont durables (exemple de l'achat d'une voiture ou d'un téléviseur). L'achat de logement bénéficie d'un traitement particulier, il est associé à un investissement (formation brute de capital fixe).

La dépense en consommation finale des ménages étant trop restrictive (elle écarte les dépenses de consommation qui bénéficient aux ménages mais qui sont à la charge de la collectivité, exemple de l'éducation ou de la santé), la science économique distingue désormais la dépense de consommation finale (DF) et la consommation finale effective (CE). La consommation finale effective (CE) des ménages est égale à la somme de leur dépense en consommation finale et des consommations individualisables (elles incluent des dépenses d'éducation et de santé supportées par l'administration pour fournir gratuitement ces services ou rembourser des dépenses au ménages).

Pour que la consommation finale effective soit supérieure à la dépense de consommation finale, il faut que le revenu soit supérieur au revenu disponible brut des ménages. Il suffit, pour cela, de considérer que les administrations transfèrent des revenus supplémentaires (prestations sociales) aux ménages.

c) La formation brute de capital fixe :

C'est le nom donné à l'investissement. **La FBCF est définie comme la valeur des acquisitions (nettes de cession) d'actifs fixes par les producteurs résidents.** L'acquisition n'est pas nécessairement un achat, elle peut être le résultat d'une production pour emploi final propre (entreprise produisant un logiciel pour elle-même). L'actif est fixe parce qu'il peut être utilisé de façon continue et répétée pendant plus d'un an. Les actifs fixes peuvent être corporels ou incorporels. Les actifs corporels comprennent les machines, les logements, les bâtiments, les ouvrages du génie civil (ponts, routes...) ainsi que la valeur des grosses réparations de ces actifs. Les actifs incorporels comprennent les acquisitions de logiciels, les dépenses de prospection minière et pétrolière, les acquisitions récréatives, littéraires ou artistiques originales (y compris audiovisuelles). La FBCF des ménages non entrepreneurs individuels ne concerne que l'acquisition de logements neufs ou les grosses réparations effectuées sur les logements existants. La science économique exclut de la FBCF, l'intensité en recherche développement, qui a pourtant des effets positifs pendant plusieurs années sur la production.

d) Les échanges extérieurs : Les exportations et les importations constituent ce que l'on a coutume d'appeler les échanges extérieurs.

Les exportations de biens et de services sont des opérations (ventes, troc, dons ou transferts) par lesquelles des résidents fournissent des biens et des services à des non-résidents.

Les importations de biens et de services sont des opérations (achats, troc, dons ou transferts) par lesquelles des non-résidents fournissent des biens et des services à des résidents.

2.2.2- Les opérations de répartition :

Par «opérations de répartition», il faut entendre des opérations par lesquelles la valeur ajoutée générée par la production est distribuée entre la main-d'oeuvre, le capital et les administrations publiques et des opérations impliquant la redistribution du revenu et de la richesse.

2.2.2.1- Salaire et traitement brut :

a) Salaires et traitements en espèces : Les salaires et traitements en espèces incluent les cotisations sociales, impôts sur le revenu, etc., à la charge du salarié, même si l'employeur les retient à la source et les verse directement pour le compte du salarié aux administrations de sécurité sociale, aux autorités fiscales et autres.

b) Salaires et traitements en nature : Les salaires et traitements en nature correspondent aux biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés et que ceux-ci peuvent utiliser à leur convenance pour satisfaire leurs besoins ou ceux des autres membres de leur ménage. Ces biens, services ou autres avantages ne sont pas indispensables au travail proprement dit. Ils constituent un revenu supplémentaire pour les salariés puisque ceux-ci auraient dû les payer s'ils avaient voulu les acquérir par eux-mêmes.

c) Les impôts liés à la production et l'importation : Les impôts sur la production et les importations sont des versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques. Ils comprennent la TVA grevant les produits, les autres impôts liés à la production (cette catégorie peu homogène comprend par exemple la taxe d'apprentissage, taxe sur les alcools, les produits pétroliers...), les droits de douane.

d) Les subventions d'exploitation : Ce sont les transferts courants versés par les administrations aux unités productrices dans le but d'abaisser le prix de leurs produits et/ou de permettre une rémunération suffisante des facteurs de production.

e) Cotisations sociales à la charge des employeurs : La valeur des cotisations sociales supportées par les employeurs pour garantir le bénéfice de prestations sociales à leurs salariés doit être comptabilisée dans la rémunération des salariés. Les cotisations sociales à la charge des employeurs peuvent être effectives ou imputées.

f) Les transferts courants : Les éléments du patrimoine circulent également. Les opérations de répartition du patrimoine sont des transferts qui influent directement sur le niveau des investissements ou sur la fortune du bénéficiaire. Ils affectent donc les comptes de

capital des secteurs concernés. Les transferts en capital regroupent les aides à l'investissement destinés à financer les opérations de FBCF, notamment sous forme d'achats de logement (elles sont enregistrées en emplois du compte de capital des administrations publiques et en ressources du compte de capital des unités aidées); les impôts en capital versés irrégulièrement (il s'agit des droits de mutation à titre gratuit, portant sur des successions et sur des donations) ; les autres transferts en capital regroupant les dommages de guerre, les primes épargne logement...

2.2.3- Les opérations financières :

Par opérations financières, il faut entendre des opérations sur actifs et passifs financiers qui ont lieu entre des unités institutionnelles ou entre une unité institutionnelle et le reste du monde. Au sens juridique, elles portent sur des droits financiers qui prennent le nom de créances quand on les considère du point de vue de leur titulaire et de dettes si on se place du côté de l'obligé. Les opérations financières sont des opérations qui traduisent les variations des créances et des dettes des secteurs.